



Inscription à une manifestation organisée par le Comité des Fêtes d'Uzès

POTIERS ET CÉRAMISTES PÂQUES 21 & 22 avril 2019

Tarif : 100 € Longueur/LARGEUR : 4/3

Un chèque de la totalité de la somme à l'ordre du Comité des Fêtes d'Uzès est à envoyer. Il sera encaissé **10 jours avant la manifestation.**

Horaires d'arrivée : 7H00 le dimanche
Horaires de départ : 19H00 le lundi

Seuls les dossiers concernant **des artisans, artistes ou créateurs**, reçus 1 mois avant la manifestation, complets (**y compris les chèques**) et dont la destination est en rapport avec la manifestation, seront acceptés.

La sélection des dossiers est faite par un jury de professionnels six semaines avant la manifestation.

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page

www.uzes.fr Rubrique Uzès au quotidien/Festivités

ou **En un clic** Animations et Festivités (colonne de droite du site)

Accueil permanence en mairie les lundis matins et mercredis matins

Comité des Fêtes d'Uzès

1, place du Duché 30700 Uzès

Tel : 04 66 03 48 56 Email : **uzesanimations@gmail.com**



Règles et Sécurité

UN GARDIENNAGE EST ASSURÉ DURANT LA NUIT POUR SÉCURISER LES STANDS DES EXPOSANTS

Il est strictement interdit de planter des clous dans les façades ou les arbres ainsi que d'occasionner des dégâts avec des fixations ou autres.

P
O
T
I
E
R
S

- Si votre stand comporte une tente ou autre, nous le préciser en indiquant ses dimensions exactes sur le bulletin d'inscription.
- Les emplacements sont déterminés à l'avance et ne sont pas modifiables.
- **Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les arrivants dépassant l'horaire d'arrivée de plus d'une heure ne seront pas acceptés.**
- **Il est interdit de partir avant l'heure minimum de départ.**
- **En cas de manquement au règlement**, l'exposant se verra notifier son expulsion immédiate, sans dédommagement.
- **En cas de désistement** aucun remboursement ne sera effectué.

Il est interdit :

E
T

- De garer les véhicules ou remorques près des stands.
- D'utiliser de manière abusive ou exagérée des appareils sonores.
- De procéder à des ventes dans les allées.
- D'aller au-devant des passants pour leur proposer des marchandises, objets...
- Attention au vent, prévoir des fixations pour les parasols.

Documents nécessaires à l'inscription

C
É
R
A
M
I
S
T
E
S

envoi par courrier postal avec le règlement

- Quelques photos (minimum 4) de vos œuvres ou lien vers un site internet, plus une de votre stand et de votre atelier, **un descriptif de vos créations** ;
- Assurance professionnelle, une carte de visite avec votre mail.
- Certificat de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements.
- N° SIREN ou SIRET
- Artisans : D1 de moins de trois mois (attestation RSI)
- Artistes : appel à cotisations (CSG-CRDS)
- Professions libérales : avis d'échéance URSSAF
- Copie si adhésion 2019 à une association membre du collectif national des céramistes
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse si retour du dossier

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page²



Règlement intérieur

Article 1 – Conditions d'admission

P
O
T
I
E
R
S
E
T
C
É
R
A
M
I
S
T
E
S

- a) Les demandes d'admission, signées par une personne ayant qualité pour engager l'exposant (artisan, créateur, producteur), sont établies sur des bulletins fournis par le Comité des Fêtes d'Uzès. Ces bulletins doivent être remplis scrupuleusement et toutes les indications concernant l'exposant, son entreprise et les produits exposés doivent y être mentionnées en regard de chaque rubrique correspondante, ainsi que **l'immatriculation du véhicule**. Les bulletins seront adressés au Comité des Fêtes d'Uzès – Mairie d' Uzès – 1, Place du Duché 30700 UZÈS
- b) **LES INSCRIPTIONS NE SERONT VALABLES ET DEFINITIVES QU'APRES ACCEPTATION DU COMITE DES FÊTES D'UZES**
La cession ou sous-location partielle, sous quelque forme que ce soit, même à titre gracieux, est formellement interdite.
- c) **Ne peuvent être vendues que des œuvres fabriquées par l'exposant.**

Article 2 – Assurances

Le Comité des Fêtes d'Uzès décline toute responsabilité en cas d'intempéries et d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manutention ou leur installation, de vol, de dégradation ou tout autre événement prévu ou non prévu, avant, pendant ou après la manifestation. Du fait même de leur inscription à la manifestation, les exposants s'engagent à adhérer pleinement au règlement intérieur et à renoncer à tout recours contre le Comité des Fêtes d'Uzès pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause. Un gardiennage est assuré durant la nuit du dimanche au lundi.



P
O
T
I
E
R
S
E
T
C
É
R
A
M
I
S
T
E
S

Entreprise :

Activité :

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Adresse email :

Site Internet :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Précisions de votre stand :
Immatriculation véhicule

Electricité, puissance:

signature & cachet

Type de céramique :
grès, faïence, terre vernissée, raku ou autres... (rayer les mentions inutiles)